

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.  
Réclames. . . . . 30  
Faits divers. . . . . 75

**RÉSERVE SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf réclamation dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR.  
Chez MM. DEYAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

### ABONNEMENT.

SAUMUR :  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 9  
Poste :  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 21  
Trois mois. . . . . 10

### On s'abonne :

A SAUMUR.  
Chez tous les Libraires.  
A PARIS.  
Chez MONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 30;  
A EWIG,  
Rue Flichet, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR,

28 Août 1878.

## Chronique générale.

### LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

En 1877, à la veille des élections générales législatives, les journaux républicains, suivant un mot d'ordre donné par les comités de Paris, prétendirent que si la majorité était acquise aux conservateurs, le pays serait bientôt en proie aux horreurs de la guerre civile et à toutes les calamités de la guerre étrangère.

Un certain nombre de candidats radicaux ne craignirent pas, alors, de propager ces faux bruits, non-seulement dans leur profession de foi, mais encore dans les réunions publiques : leurs agents ne se firent pas faute, dans tous les cas, d'effrayer les habitants des campagnes à l'aide de ces manœuvres déloyales, qui ont été flétries d'ailleurs par plusieurs tribunaux.

On sait quels furent les funestes résultats de cette campagne; un grand nombre d'électeurs crurent qu'il y aurait réellement danger pour leurs familles et pour eux à nommer des conservateurs, et ils élurent des républicains, afin de conjurer les prétendus dangers dont on les menaçait.

Il paraît que nous allons assister à la reprise de la même campagne. Déjà, les membres des conseils généraux, dans lesquels domine l'élément républicain, ont tenu des conciliabules secrets. Si l'on en croit des renseignements puisés à bonne source, le plan de campagne à suivre aurait été arrêté, les rôles auraient été distribués et des contributions auraient été imposées aux personnes les plus considérables du parti radical.

Cette fois, il s'agit de vaincre définitivement, et pour parvenir à ce but rien ne sera négligé : on suivra, à la lettre, les recom-

mandations du fameux comité Renault-Barodet.

Le *Rappel*, qui se donne la mission de stimuler les timides et d'encourager les hésitants, ne disait-il pas, il y a quelques jours :

« La grande et dernière partie se joue en ce moment ! » et il ajoutait : « C'est à nos amis des conseils généraux à recommander, auprès des électeurs du suffrage universel restreint, la campagne que nous avons faite, tous, en octobre 1877. » Quelle campagne ? « Il faut démontrer que le triomphe des conservateurs aurait pour conséquence inévitable la guerre étrangère ou la guerre civile. »

Ce langage, dépouillé d'artifice, trace clairement, selon nous, aux conservateurs leurs devoirs.

En présence du danger commun et s'inspirant au besoin de la conduite de leurs adversaires, ils doivent se mettre résolument à l'œuvre pour combattre, aussi bien par la voie de la presse que par celle de la parole, les audacieuses calomnies qui vont être colportées à travers les campagnes.

Il est essentiel que, dans tous les départements où doivent avoir lieu des élections sénatoriales, ils se hâtent de compléter leurs comités, afin de pouvoir faire pénétrer la lumière et la vérité jusque dans les hameaux les plus humbles ou les plus éloignés.

Le *Constitutionnel* dit que si la majorité de la Chambre impose au maréchal de Mac-Mahon un ministre de la guerre n'ayant pas ses idées, le Maréchal donnera sa démission.

On cite de divers côtés, dit le *Journal du Loiret*, ces mots prononcés par un ministériel dans un entretien avec un sénateur du centre droit : « Mon cher ami, le règne des modérés est passé... »

Nous croyons savoir que le décret portant remplacement de MM. Soubeyran et Lewiez, sous-gouverneurs du Crédit foncier, par MM. Levêque et Leguay, a été notifié officiellement hier à M. Christophe, gouverneur du Crédit foncier.

Les complications deviennent de plus en plus graves en Orient.

L'Assemblée nationale a dit bien souvent que la PAIX de Berlin ne méritait que le nom de TRÊVE.

Peu de temps a suffi pour démontrer que ce n'est pas même une trêve de quelque durée, mais une suspension d'armes, un ARMISTICE de quelques jours, uniquement acceptés, sans doute, pour enterrer les morts avant de tirer de nouveau le canon.

On se demandait pourquoi M. Fournier, ambassadeur à Constantinople, était venu se promener en France au moment où sa présence était nécessaire en Orient; en voici l'explication : M. Fournier sera l'un des candidats républicains dans Indre-et-Loire aux prochaines élections sénatoriales, et voilà pourquoi M. Fournier ne quitte plus M. Wilson.

Nous savons de source certaine que M. Léon Say est très-affecté de l'échec du 3 0/0 amortissable et des difficultés que M. Christophe lui a créées au Crédit foncier.

Quant à la conversion, nous pourrions dire à la réduction, car c'est une vraie réduction dont nous avons été menacés, il aurait répondu d'un ton fort irrité à quelqu'un qui l'en entretenait : « Ne me parlez pas de cela, cela ne me regarde pas; ce sont les Chambres qui sont maîtresses de faire ce qu'elles jugeront le plus favorable aux intérêts du pays. »

Des avis de Sydney, arrivés par voie anglaise, et portant la date du 18 juillet, donnent des détails complémentaires sur la révolte qui a éclaté dans la Nouvelle-Calédonie.

Deux tribus, comptant ensemble un millier d'hommes environ, massacrèrent soixante-quinze personnes, colons ou gendarmes.

D'après les derniers récits, des colons armés et des autres tribus indigènes avaient complètement entouré les révoltés.

La cause du soulèvement était attribuée à la saisie arbitraire d'un territoire sur lequel se trouvait un village indigène.

## EXPOSITION UNIVERSELLE.

### DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES AUX EXPOSANTS.

Après bien des tergiversations, la date de la distribution des récompenses aux exposants vient d'être fixée au lundi 21 octobre prochain.

Voici le programme de cette fête : Elle aura lieu au palais de l'Industrie en présence de tous les sénateurs et de tous les députés, sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

Soixante places d'honneur seront réservées sur une estrade, qui sera placée dans la partie voisine de la place de la Concorde, au Président de la République, aux princes étrangers, aux présidents et aux bureaux des deux Chambres, aux membres et aux préfets de la Seine et de police.

Des deux côtés seront installées quatre loges, destinées à M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon, aux femmes des ministres et des diplomates étrangers.

Le corps diplomatique, le conseil de la Légion-d'Honneur, les commissaires étrangers, la commission et les hauts fonctionnaires de l'Exposition, seront placés sur des sièges disposés entre les places d'honneur et les loges.

### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA PUPILLE DE SALOMON

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

Une demi-heure après, ils étaient réunis autour d'une table élégamment ornée d'un grand vase de feuillage.

« Cette mayonnaise de homard était d'une fraîcheur exquise, disait M. Benoît. N'est-ce pas, Salomon ? »

— Qui, Monsieur, oui, elle était excellente.

— Les côtelettes, aujourd'hui, sont à point.

Alice, tu complimenteras Jeanne. Voilà ce que j'appelle la vraie cuisson anglaise. Prenez-en donc encore une, Salomon, pendant que je vais ouvrir ce pâté de volaille.

— Volontiers, Monsieur.

— Tenez, mon ami, voici une tranche pourvue d'une belle gelée.

— N'est-elle pas un peu forte, Monsieur Benoît ?

— Bah ! prenez donc. L'air est vif ici. Jacques, montez-nous du Château-Margaux pour arroser tout cela.

— Quel beau temps ! dit Alice. Le ciel vous est propice, monsieur Salomon.

— Je le pensais, Mademoiselle. Aussi je vous demanderai la permission de ne pas vous tenir trop longtemps compagnie.

— Soyez tranquille. Dès que nous aurons pris le café, nous vous donnerons la clé des champs. Et, pendant votre absence, je me remettrai sous les doigts un morceau de Beethoven pour vous le jouer ce soir.

— Ah ! que c'est aimable ! Je vous reconnais bien là, mademoiselle Alice.

Une heure plus tard, l'artiste, explorant du regard le coteau et s'en allant, ravi, à l'aventure, disparaissait au bout de l'allée de frênes.

« Habille-toi pour venir faire quelques visites, dit M. Benoît à sa fille. Je suis bien convaincu que nous ne verrons pas Salomon avant le moment du dîner. Encore ai-je pris soin de l'avancer d'une demi-heure dans son programme pour qu'à l'heure juste il ne soit pas trop loin. »

La journée s'écoula, radieuse et vivifiante, parée

de ces rayonnements encore discrets qui sont comme les fraîches promesses de la nature. Les châtains des Frênes rentraient en voiture quand, dans l'avenue, ils aperçurent le professeur, couvert de poussière, boueux jusqu'à mi-jambes, qui regardait à grands pas le manoir.

« Il est exact aujourd'hui, dit le banquier, tant mieux : il va lui rester une demi-heure pour se sécher. Je suis sûr qu'il a passé à gué dans l'île. Arrêtez, François, je descends. Nous ne pouvons le laisser continuer seul ainsi et je n'ose lui proposer de monter dans la calèche. »

« Eh bien ! êtes-vous content de votre excursion ? demanda Alice, quand elle entra dans le petit salon où un feu clair offrait à l'artiste son bienfaisant secours.

— Enchanté ! Jamais je n'ai passé une journée si délicieuse. La nature, voyez-vous, porte en elle un charme éternellement nouveau. Quand je la contemple, il me semble toujours que c'est pour la première fois. Comment se fait-il qu'il y ait tant d'êtres ineptes dont les yeux demeurent fermés à ces beautés ?... Là-bas, du côté des ajoncs, c'était à se croire dans l'Élysée antique : le jour était d'une limpidité orientale ; les arbustes balançaient leurs fines branches argentées ; le ciel, l'eau, le feuillage, tout semblait d'azur, tout nageait dans l'éther, c'était d'un idéal !... »

— Vous avez fait une étude ?

— Non, je voulais revoir des chênes. Je suis descendu par le petit chemin, au bord du fleuve. Il y a là des prairies !... Ah ! ah ! ces bons Flamands qui prétendent avoir gardé le monopole du paysage !... »

— Mais c'est quand le paysage est sur la toile, murmura Alice. Heureusement, Salomon ne l'entendit pas ; il était occupé à remuer le feu qui menaçait de s'obscurcir. « Ma foi, continua-t-il, je ne suis pas allé plus loin, je me suis assis dans l'herbe, au milieu d'un troupeau. J'ai été surpris là par le coucher du soleil et j'avoue que, pendant un moment, j'ai eu le bonheur d'oublier ce qui se passe dans ce triste monde. J'ai été, je peux le dire, ravi hors de moi-même. Jamais je n'ai vu des effets de lumière aussi splendides que ceux qui ont accompagné la disparition du soleil derrière le coteau. J'ai dit : Toi, tu ne m'échapperas pas. — J'ai saisi mes pinceaux, j'avais une frayeur que ces jolis nuages ne se dérangeassent ! Heureusement, non : j'ai pu les étudier suffisamment. J'ai mis du temps, oh ! je ne voulais pas me contenter d'un à peu près. Ce couchant qu'on eût dit d'or transparent, avec ces petits nuages blancs-frangés de lumière qui glissaient comme des cygnes s'envolant vers le ciel ! Ah ! c'était trop beau pour notre misérable terre... J'ai eu de la peine à bien rendre cela, tant les tons étaient à la fois fins et étincelants. Mais enfin, — ajouta-t-il en se frottant les mains, on est arrivé

Les députés, les sénateurs, les conseillers municipaux de Paris, les conseillers d'Etat, seront placés sur des gradins élevés au-dessus de l'estrade réservée au Président de la République.

Aux lauréats sont réservées trois mille places situées au bas du perron conduisant à l'estrade d'honneur.

Les mille jurés seront placés à droite des lauréats.

Derrière le jury, une enceinte contenant huit mille places sera établie pour les invités.

Toutes les dispositions sont prises pour que vingt un mille personnes puissent assister à la cérémonie et en saisir facilement toutes les parties.

Un orchestre composé de seize cents exécutants, sous la direction de M. Colonne, sera placé sous la galerie.

L'entrée du palais de l'Industrie sera décorée d'une immense marquise en velours rouge.

MM. Dutron, Etienne et Crépinet, architectes, ont confié à MM. Pombla, pour la charpente, et Belloir, pour la tapisserie, l'exécution de tous les travaux qui sont déjà commencés.

Les portes seront ouvertes à midi précis ; chaque invité devra se rendre à sa place en suivant l'itinéraire qui lui aura été fixé.

Les fonctionnaires de l'Exposition, la commission supérieure, les commissaires étrangers, le jury et les lauréats se rendront à leurs places respectives après s'être formés en cortège.

## Etranger.

ALLEMAGNE. — On commence déjà à parler de la possibilité d'une nouvelle dissolution.

La Gazette de Cologne dit à ce sujet :

« Une nouvelle dissolution renforcerait peut-être le parti conservateur, aux dépens du parti libéral ; mais il est certain, d'un autre côté, qu'elle ferait gagner du terrain aux socialistes et aux ultramontains. La première dissolution était tout à fait inutile ; une seconde dissolution serait certainement condamnée par tous les Allemands véritablement amis de leur pays. »

— Le Morning-Post, dans un télégramme de Berlin, annonce que Nobiling va être bientôt transféré dans un asile d'aliénés pour y être soumis à un examen médical.

RUSSIE. — Le chef de la police russe à Saint-Petersbourg a été prévenu que plusieurs personnages du gouvernement ont été menacés de mort par des lettres anonymes venant de Saint-Petersbourg même. Un grand personnage appartenant à la famille impériale a reçu pour son compte deux de ces lettres.

— Le bruit court que dimanche, dans la soirée, on a arrêté l'un des meurtriers du général Metzendorf.

tout de même.

« Je vais aller vous chercher ma petite toile, reprit-il au bout d'un instant.

— Je vous en prie, mon ami, » dit courtoisement M. Benoît.

Salomon n'eut pas à se rendre bien loin. Il n'avait consenti à se séparer de son œuvre qu'en appuyant prudemment contre le mur de l'antichambre le carton où elle était renfermée. « J'ai dû mettre des cailloux dans le fond de mon carton, un des lièges à pointes s'étant perdu, dit l'artiste. C'est terrible d'emporter ainsi une ébauche pour laquelle on craint tant.

— Laissez-la ici, s'écria Alice. Je la suspendrai contre le grand panneau de la salle à manger, elle y séchera vite et n'aura rien craindre. Je vous la porterai ensuite, ou, ce qui sera encore mieux, vous reviendrez la chercher. Vous n'oublierez pas votre violon, nous dirons ensemble quelques pages de Mozart.

— Vous êtes bien aimable. Pensez-vous vraiment qu'elle sera en sûreté ?

— J'en réponds, ne vous en inquiétez pas.

— Alors, j'accepte. Je vous avoue que je frémisais à l'idée de l'emporter ce soir à Nantes. »

(A suivre.)

ETATS-UNIS. — On s'est beaucoup moqué, dans les régions officielles à Washington, de l'idée saugrenue émise par quelques journaux qui conseillaient aux Etats-Unis de s'emparer de Cuba comme les Anglais venaient de s'annexer l'île de Chypre, et on a été froissé, en même temps, de voir que les journaux américains pouvaient ainsi porter si facilement préjudice à l'honneur international de la République.

## Chronique militaire.

Le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs de corps :

« Mon cher général,

» Les sous-officiers qui contractent au corps un premier ou un deuxième rengagement de cinq ans peuvent avoir le désir de placer chez eux tout ou partie de la première ou de la deuxième mise d'entretien qui, aux termes des articles 2 et 6 de la loi du 22 juin 1878, doit leur être payée immédiatement après la signature de leur acte de rengagement.

» J'ai décidé que, pour leur donner les moyens de réaliser ce désir, il serait accordé, immédiatement après le paiement de cette mise, à ceux d'entre eux qui en feront la demande, une permission de 30 jours dans les conditions prévues par les règlements.

» Je vous prie d'assurer l'exécution de cette disposition.

» Recevez, etc.

Le ministre de la guerre,  
Général BOREL.

M. le ministre de la guerre a décidé que la fraction de troupes appartenant à la 7<sup>e</sup> division d'infanterie, encore maintenue dans le gouvernement de Paris, sera dirigée, aussitôt les manœuvres terminées, sur les emplacements qu'elle doit occuper dans la 4<sup>e</sup> région.

Par suite de cette décision, voici les mouvements qui vont s'exécuter :

104<sup>e</sup> régiment d'infanterie : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> bataillons iront de Paris à Laval.

102<sup>e</sup> régiment d'infanterie : état-major, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons iront de Paris à Mayenne.

104<sup>e</sup> régiment d'infanterie : 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons iront de Paris au Mans.

Quant au 103<sup>e</sup> régiment qui doit être installé à Mamers, ce régiment sera provisoirement divisé :

A Mamers, le 4<sup>e</sup> bataillon et le dépôt, qui y sont ;

A Nogent-le-Rotrou, le 1<sup>er</sup> bataillon, deux compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon et l'état-major, venant de Paris ;

A Alençon, le 3<sup>e</sup> bataillon et les deux autres compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon.

Ces troupes ne seront pas remplacées dans le gouvernement de Paris.

Dans sa séance du 24 août courant, le 1<sup>er</sup> conseil de guerre permanent de la 11<sup>e</sup> région de corps d'armée, séant à Nantes, a condamné à trois mois de prison le nommé Tenaud, ouvrier forgeron, pour insoumission à la loi du recrutement en temps de paix.

Le nommé Tenaud, faisant partie de la classe de 1867, ne s'est pas présenté, en avril dernier, au jour et au lieu qui lui ont été fixés par un ordre d'appel, à l'effet d'accomplir une période d'instruction en sa qualité de soldat du 84<sup>e</sup> régiment territorial.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Saumur.

La seconde journée de courses a été magnifique sous tous rapports. A demain les détails.

Hier, comme la veille, l'Hôtel-de-Ville, le Square et le Théâtre étaient illuminés, et la musique municipale se faisait entendre dans le jardin. A 8 heures 1/2, les becs de gaz qui l'entouraient et le soleil de la Mairie ont été éteints pour laisser au feu d'artifice tout son éclat. La foule était partout considérable. Après le bouquet, la musique a repris deux morceaux de son programme.

Nos fêtes se sont terminées par l'illumi-

nation générale du Champ-de-Foire au gaz et avec guirlandes de lanternes vénitiennes. Des danses publiques avaient également été organisées et les amateurs n'ont pas fait défaut ; ils avaient au moins l'avantage, cette année, de n'être pas aveuglés par la poussière ; par contre, le sol était peut-être trop humide.

Au théâtre, la salle a été comble dimanche et lundi, mais hier soir les spectateurs n'étaient pas nombreux pour le Verre d'eau et la seconde de Bébé.

Crue de la Loire. — Une petite crue se manifeste en Loire depuis deux jours. Aujourd'hui mercredi (midi), l'eau est à 4<sup>m</sup> 45 au pont Cessart.

Barré-Lebiez. — La commission des grâces se réunira vendredi prochain, à 2 heures, au ministère de la justice, pour statuer sur le sort de Lebiez et Barré. Sa décision sera soumise le même jour au Maréchal-Président.

## Publications de mariage.

Paul-Ernest Londet, professeur de mathématiques au collège de Saumur, et Marie-Sophie-Caroline Morel, sans profession, de Saint-Nazaire.

## Variétés.

### Le vin de Champagne.

Le Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture a publié récemment une communication très-intéressante sur les origines de la fabrication du vin blanc mousseux de Champagne, faite par M. Heuzé, d'après les renseignements qu'il a pu puiser dans deux manuscrits de la bibliothèque de Reims.

On s'est demandé souvent à quelle époque le vin de Champagne a été pour la première fois livré à la consommation. Voici de curieux renseignements à ce sujet :

D'après les historiens les plus anciens, la renommée de ce vin remonterait à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, c'est sous le règne du pape Urbain II, élu en 1088 et mort en 1099, que le vin de Champagne aurait acquis une grande renommée. Toutefois, le vin d'ay, que le pape Urbain préférerait à tous les vins du monde, était alors un vin rouge semblable au vin de Bouzy, qui a joui pendant longtemps d'une réputation universelle. Saint Rémy légua par testament dix pièces de vigne à son neveu, à des prêtres et à des diacres de l'église de Reims. Au sacre de Philippe de Valois, en 1328, le vin valait six livres la pièce ; à l'époque du sacre de Charles IV, la queue se vendit jusqu'à 34 livres. Pendant longtemps, les vins du marquis de Puizeux, seigneur de Sillery et de Verzenay, étaient les plus estimés à la table des rois.

Les vignes de Sillery et de Verzenay sont exposées au levant ; elles produisent des vins qui sont supérieurs à ceux de la basse montagne. Les vignes d'Hautvillers, d'Izy et d'ay sont situées sur des coteaux exposés au midi ; les vins qu'on y récolte ont plus de qualité que les vins produits par les vignes de Cramont, qui sont exposées au nord. Enfin les vins d'Epernay et de Pierry, qui proviennent des vignes exposées au levant, sont supérieurs aux vins d'Avize, qui sont produits par des vignes situées à la même exposition.

La Maison rustique, publiée en 1658, cite le vin d'ay comme un vin clair et délicat réservé pour la bouche des rois et des princesses ; mais c'est seulement vers 1670 qu'on est parvenu à faire du vin d'ay tout à fait blanc. La Nouvelle Maison rustique, imprimée en 1736, confirme ce fait. Après avoir signalé les noms des grands vins de France, elle ajoute qu'il n'y a guère que cinquante ans que les Champenois se sont étudiés à faire du vin presque blanc. Avant cette innovation, ajoute-t-elle, le vin de Champagne était rouge.

Mais ce vin presque blanc, ou, pour mieux dire, ce vin gris, ou vin paillé, ou œil de perdrix, ne pouvait satisfaire tous les palais. Pour donner à ce nouveau vin de Champagne un attrait plus grand encore, on imagina de le faire rosé. Le 9 janvier 1739, Bertin de Rocheret, lieute-

nant criminel du bailliage d'Epernay et propriétaire à Ay, Pierry et Epernay, envoya deux pièces de vin rosé à M. de Suvin rosé était, pour l'époque, une grande nouveauté. En 1748, on le vendit, à Ay, 300 livres, et en 1749, 500 livres la queue de deux pièces de 190 litres chacune.

Mais alors qu'on recherchait ce vin blanc spécial, on commençait déjà à parler du vin de Champagne mousseux. C'est en 1740 que le goût des Français s'est principalement prononcé en faveur de ce vin qu'on connaissait seulement depuis 1698. Ce vin qui sortait impétueusement du flacon fit fureur en 1714 et en 1715.

D'après un mémoire imprimé à Reims en 1718, sous le titre : Manière de cultiver la vigne et de faire le vin de Champagne, depuis plus de vingt ans on aimait ce vin jusqu'à la folie ; mais depuis 1716, on a commencé d'en revenir un peu. L'auteur, qui est resté inconnu, donne à cet égard les explications suivantes : « Les uns crurent que c'était la fureur des drogues qu'on y mettait qui le faisait mousser si fortement ; d'autres attribuèrent cet effet à la verdeur des vins, parce que ceux qui moussent sont extrêmement verts ; enfin, quelques-uns attribuèrent cet effet à la lune suivant le temps qu'on met les vins en flacons. » Nonobstant, l'expérience avait démontré que le vin mousse lorsqu'il est mis en bouteille depuis la récolte jusqu'au mois de mai.

Quel était l'œnologue qui avait imaginé alors de rendre mousseux le vin blanc et rosé de la Champagne ?

On doit cette découverte à dom Pérignon, bénédictin de l'abbaye d'Hautvillers. Ce fait ne peut être révoqué en doute. Il est constaté par un manuscrit de Godinat, chanoine de Reims, né en 1666 et mort en 1749.

Cet ecclésiastique fut aussi commerçant. Il s'enrichit dans le commerce des vins de Champagne, mais ses gains ne cessèrent d'être le revenu des pauvres.

Dom Pérignon était originaire de Sainte-Menelou. Il vit dès sa plus tendre jeunesse au monastère ; son intelligence était telle qu'on lui confia, en 1668, les fonctions de procureur, qu'il exerça pendant quarante-sept ans. Sous son habile direction, les vins devinrent bientôt une des principales ressources du monastère.

C'est par le choix judicieux des cépages, l'époque des vendanges, le choix des raisins et la combinaison des produits des vins de qualité supérieure. Ce vin fut recherché pendant longtemps sous le nom de vin de Pérignon. On le vendait 1,000 livres la queue ou les 400 litres.

La commune d'Hautvillers cultive la vigne depuis le IX<sup>e</sup> siècle. L'abbaye possédait les vignes des Prières, des Côtes à bras, des Barillets, des Quartiers et du clos Sainte-Hélène.

Leur étendue s'élevait à 100 arpents de 51 ares. Le vin des Côtes est encore recherché de nos jours. Les vignes qui le produisent sont suffisamment espacées et ne reçoivent jamais d'engrais ammoniacaux.

Dom Pérignon avait trouvé moyen d'obtenir avec les raisins noirs un vin mousseux remarquable par la limpidité la plus parfaite. Ce secret, qu'on ignore encore, ne l'obligeait pas d'extraire le fatal dépôt qui se forme de nos jours dans les bouteilles et qui oblige à les dépoter ou à faire le dégorgement. Devenu aveugle vers la fin de ses jours, il avait néanmoins conservé sa finesse exquise du goût. C'est lui qui inventa le verre svelte et léger pour voir, a-t-il dit, la danse gracieuse des atomes de gaz.

Dom Pérignon mourut à Hautvillers, en 1715, à l'âge de 77 ans. Son corps repose dans la haute partie du chœur de l'église de l'ancienne abbaye. On lit sur la pierre tombale une inscription où il est dit qu'il fut pendant 47 ans le cellarius du monastère.

L'abbaye royale d'Hautvillers fut fondée en 650 par saint Nivard, archevêque de Reims. C'est de ce monastère qu'est sorti Pierre le Vénérable, qui fut abbé de Cluny. L'historien Ruinart y mourut en 1709. Le village d'Hautvillers est assis sur une rampe couronnée de bois ; les maisons sont adossées à la montagne. L'abbaye a été vendue et démolie en 1793 ; l'église, qui est fort belle, sert aujourd'hui d'église paroissiale.

Dom Pérignon eut pour successeur le

frère Philippe, qui eut connaissance de son secret et qui mourut en 1765, après avoir rempli pendant cinquante ans les fonctions de cellierier.

André Lemoine fut le successeur de Philippe. Il conserva ses fonctions jusqu'à la Révolution et confia le secret de Pérignon à l'abbé Grosland, qui mourut Pérignon à Montiers-en-Der sans avoir divulgué ce secret.

Dom Pérignon fut amené à fabriquer du vin de Champagne mousseux en constatant que le vin blanc mousse lorsqu'il est mis en flacon de puis la récolte jusqu'en mai; que le vin de montagne encore vert et doux ne peut être mis en bouteilles qu'à la sève d'août, parce qu'il mousse alors davantage; que lorsqu'on veut avoir du vin qui ne mousse pas, il faut le mettre en flacon un an après la récolte, c'est à dire en octobre ou novembre.

Les vins de montagne provenaient des raisins récoltés à Sillery, Verzenay, Saint-Thierry et Mailly; les premiers étaient les plus estimés. Les vins de rivière provenaient des vignes d'Hautvillers, Ay, Epernay, Cumières et Pierry. L'abbé du monastère d'Hautvillers était seigneur d'Hautvillers, de Cumières, de Cormoyeux, de Bomery et de Dizi-la-Rivière.

Avant de procéder à la mise en bouteilles, on collait le vin avec de la colle de poisson. La quantité employée était d'un écu d'or, soit 3 grammes 40 par pièce. Quelquefois on ajoutait à chaque de 0 litre 46 à 0 litre 93 d'excellentes eaux-de-vie. Le collage terminé, on soustrait sans déplacement les tonneaux à l'aide d'une cannelure en bois et d'un tuyau de cuir. Pour rendre la vidange plus rapide, on soufflait dans le tonneau au premier soutirage, on souffrait. Le vin clarifié restait en futailles.

C'était après le collage et le soutirage qu'on opérât la mise en flacons. Ces bouteilles étaient ensuite bien bouchées avec un bouchon en liège choisi avec soin. Les bouchons valaient alors 50 à 60 sols le cent. En exécutant cette mise en flacons, on avait le soin qu'il restât un demi-doigt de vide dans chaque bouteille, dans le but de l'empêcher d'éclater quand le vin viendrait à travailler. Nonobstant, il s'en cassait beaucoup, malgré les précautions prises.

La mise en bouteilles terminée, on liait le bouchon au flacon avec une ficelle. Lorsque le liquide était du vin fin, on cachetait le bouchon avec de la cire d'Espagne, puis on plaçait les flacons à demirenversés les uns contre les autres. On évitait de laisser les bouteilles debout, parce que le vin ne tardait pas à se couvrir de fleurs blanches.

Chaque flacon contenait 93 centilitres. Il y en avait 100 au caque ou demi-pièce. Bertin du Rocheret a constaté, le 5 février 1742, qu'un poinçon de vin contenant 200 bouteilles coûtait 30 livres, les 200 flacons 3 livres, les frais de tirage, ficelle, bouchons, cire, panier, etc., 10 livres, soit au total 44 livres.

Le vin ainsi obtenu était désigné sous les noms de « flacon pétillant, flacon mousseux, vin sautant, vin mousseux, saute-bouchon ». La dénomination du vin de Champagne n'était pas encore en usage. Ce vin se vendait en 1735 45 sols le flacon.

En 1737, le 6 décembre, on le vendait à Reims 3 livres 6 sols la bouteille! Ce nouveau vin fit grand bruit en France. Le prince de Montesquieu, comte d'Aragnan, maréchal de France, qui mourut en 1725, a dit que dom Pérignon avait bien fait parler de lui pendant sa vie. Jamais homme, a dit dom Grossard, n'a été plus habile à faire le vin. C'est lui qui a mis en grande réputation le vin de l'abbaye d'Hautvillers. Cette renommée était telle que, le 10 décembre 1735, le com-mandeur Descartes disait à Bertin du Rocheret fils: Je voudrais

De ce vin blanc délicieux  
Qui mousse et brille dans le verre,  
Et qu'on ne sert jamais qu'à la table des dieux,  
Ou des grands, pour en parler mieux,  
Qui sont les seuls dieux sur la terre.

Voltaire aimait aussi ce vin mousseux. En 1736, en parlant de Cloris et d'Enée, dans le *Mondain*, il ajoute:

Ils me versent de leur main  
D'un vin d'Ay dont la mousse pressée,

De la bouteille avec force élançée,  
Comme un éclair fait voler son bouchon.  
Il part, on rit: il frappe le plafond,  
De ce vin frais l'écume pétillante  
De nos Français est l'image brillante.

On a souvent demandé si Pérignon avait employé le sucre dans sa fabrication du vin mousseux. Dom Grossard dit un jour à M. d'Herbès: je vous déclare que jamais nous ne mettons de sucre dans nos vins. Dom Pérignon a trouvé le secret de faire du vin mousseux sans être forcé d'employer le sucre et sans être obligé de dépoter les bouteilles. C'est en mariant, en outre, le vin de telle vigne avec telle autre que nous obtenons des vins de qualité supérieure. Dom Pérignon a toujours remarqué que le commencement de la fermentation qui rend le vin mousseux trouble ce liquide, mais que ce dernier devient ensuite très-clair et fin lorsqu'il mousse.

Ce mode de fabrication des vins mousseux fut toujours suivi à l'abbaye d'Hautvillers. Il est utile d'ajouter qu'on ne commençait à vendanger qu'une demi-heure après le lever du soleil.

Toutefois, lorsque vers neuf heures le ciel était sans nuages et le soleil un peu ardent, on cessait de vendanger, dans la crainte d'avoir un vin coloré et teint de rouge par suite de la température des raisins. Le nombre des vendangeurs était tel qu'on pouvait faire une cuvée en deux ou trois heures. Enfin pendant toute la récolte on évitait d'écraser les raisins, afin qu'ils eussent encore toute leur fleur sous le pressoir. On pressait le plus tôt possible.

L'industrie rémoise ayant été témoin des remarquables résultats obtenus par dom Pérignon, s'empara de cette fabrication; mais, ainsi que l'a constaté dom Grossard, ignorant le procédé suivi à l'abbaye d'Hautvillers, elle se trouva dans la nécessité de procéder à la clarification de ses vins mousseux par le dégorgeage, opération qui est faite dans le but d'expulser le dépôt qui se forme sur le bouchon lorsque, après la mise en bouteilles, celles-ci sont placées obliquement, le goulot en bas.

C'est la mousse, ajoute dom Grossard, qui entraîne les parties hétérogènes, en s'échappant des flacons qu'on débouche, en les maintenant dans la position qu'ils occupaient.

Bidet, dans son ouvrage sur la vigne publié en 1752, cite les communes qui, à cette époque, fournissaient des vins mousseux. Ces communes étaient: Ay, Avenay, Mareuil, Dizy, Hautvillers, Epernay, Pierry, Cramant, Avize et le Mesnil. Les flacons ou bouteilles, à cette époque, étaient en forme de poire et leur capacité variait beaucoup. Une déclaration du roi, en date du 8 mars 1755, régla le poids et la contenance des bouteilles. D'après cet édit, les bouteilles devaient peser 25 onces et contenir une pinte de Paris et être ficelées avec une ficelle à trois fils, bien tordue et nouée en croix sur le bouchon.

### Faits divers.

*La science laïque.* — Un délégué cantonal inspectait l'école communale de...  
— Mon ami, demande-t-il à l'un des jeunes écoliers, pourrais-tu me dire ce que c'est que les Alpes!...

Après un moment d'hésitation coupé par une aussi grave question, l'enfant répondit timidement:

— Monsieur, ce sont de grosses montagnes.

— Très-bien, mon ami, poursuit le délégué satisfait. Maintenant, pourrais-tu me dire ce que c'est que les Apennins?

L'enfant, dont l'érudition s'était arrêtée au pied de Alpes, interdit et confus, répond en se grattant l'oreille et en balbutiant:

— Monsieur, je ne sais pu.

— En bien, mon petit ami, répartit le délégué en se rengorgeant d'un air superbe, les Apennins, ce sont les habitants des Alpes.

C'est véridique, on peut m'en croire.  
Et connu de tout le canton.

\*\*\*

L'argot des colléges est souvent pittoresque.

Il y a dans Paris, — c'est triste à dire, — des institutions où on fait la chasse aux élèves qui montrent des dispositions précoces et dont les parents sont sans fortune.

Ces élèves, condamnés à remporter des succès dans les concours, sont recrus gratuitement chez ces maîtres de pension, qui s'en font une réclame.

Les autres élèves, ceux qui payent, traitent ces gratuits de *volailles*.

Une *volaille*, c'est l'élève qu'on bourre gratuitement de grec et de latin pour le compte de la maison.

\*\*\*

*Le dernier mot de la réclame.* — Un honorable gentleman habitant New-York, M. Harley, prenait le frais sur le quai du port.

Ces quais de ports de mer ont un inconvénient pour les promeneurs distraits: ils manquent de parapets; M. Harley, qui était préoccupé des affaires de son commerce, allait devant lui, sans regarder à ses pieds, le nez en l'air: il tomba à l'eau.

M. Harley n'était pas un nageur, cela se voyait à la façon maladroite dont il se débattait dans les flots de l'Hudson, pendant que tout ce que le quai possédait à cette heure de marins, de promeneurs et de débardeurs se pressait sur le bord en poussant des exclamations de terreur. En une minute, d'ailleurs, toutes les barques accrochées à tous les navires du port étaient démarées et se dirigeaient à force de rames vers l'infortuné M. Harley.

M. Harley continuait à se débattre, en avalant de nombreux verres du liquide saumâtre qui l'entourait; mille poitrines anxieuses cessaient de respirer. Allait-on, oui ou non, sauver l'honorable M. Harley?

Oui, on allait le sauver. Le premier parvenu auprès du noyé fut un certain Harrington, gabier de première classe, nageur indomptable.

Harrington, se voyant à bonne portée, se jeta à l'eau, et d'un bras vigoureux souleva au-dessus des vagues l'estimable M. Harley.

Alors, celui-ci se dégageant de cette étroite, s'éloigna de deux brasses, nageant avec l'aisance d'un requin; puis, sans se presser, il leva sa canne qu'il n'avait pas lâchée et en déroula une longue banderolle, laquelle portait ces mots en lettres d'un très-beau noir:

*Le meilleur cirage est le cirage Harley.*

### Marché de Saumur du 24 août.

Blé nouv. (l'h.)	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'h.)	77	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle	75	— luzerne	50	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	60
Avoine bar.	50	Luzerne	780	60
Fèves	75	Paille	780	35
Pois blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	250
Graine de lin	70	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—	—
Farine, culas	157	— 2 <sup>de</sup>	—	—
Chenevis	50	qualité (52 k. 500)	50	—
Huile de noix	50	— 3 <sup>de</sup>	—	48
				45

### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1877.	1 <sup>re</sup> qualité à 100
Id.	1877, 2 <sup>e</sup> id. à 70
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 70
Id.	1877, 2 <sup>e</sup> id. à 65
Saint-Léger et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 70
Id.	1877, 2 <sup>e</sup> id. à 65
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 65
Id.	1877, 2 <sup>e</sup> id. à 60
La Vienne, 1877.	1 <sup>re</sup> id. à 60
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs, 1877	à 110
Id.	1877
Champigny, 1877	1 <sup>re</sup> qualité à 170
Id.	2 <sup>e</sup> id. à 110
Id.	1877, 1 <sup>re</sup> id. à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. à 110
Varrains, 1877	à 110
Varrains, 1877	à 100
Bourguell, 1877	1 <sup>re</sup> qualité à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. à 100
Id., 1877	1 <sup>re</sup> id. à 110
Id.	2 <sup>e</sup> id. à 105
Restigné 1877	à 105
Id.	1877
Chinon, 1877	1 <sup>re</sup> id. à 103
Id.	2 <sup>e</sup> id. à 100
Id.	1877
Id.	1 <sup>re</sup> id. à 100
Id.	2 <sup>e</sup> id. à 100

### Institution de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Cavelier.

Une rentrée aura lieu le lundi, 2 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

### APPEL AUX POÈTES.

Le vingt-unième concours poétique ouvert en France le 15 août 1878, sera clos le 1<sup>er</sup> décembre 1878. Seize médailles, or, argent, bronze, seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé

franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue Molinier, à Agen (Lot-et-Garonne). — Affranchir.

AVIS IMPORTANT. — Nous prenons la liberté d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison Valentin et C<sup>ie</sup> à Hambourg, dont la solidité reconnue nous fait recommander la participation aux grands Tirages d'argent, pourvus de tant de prix importants.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS  
rendues sans médecine, sans purges et sans frais,  
par la délicieuse farine de Santé dite:

## REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescieri du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures:

Cure N<sup>o</sup> 79,854: M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N<sup>o</sup> 65,311.

Vervaat, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni! votre Revalescieri m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescieri m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIERE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescieri, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescieri chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAIN, BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>ie</sup> LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878.

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 30 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODRT, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 AOUT 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % amortissable	76	70		Crédit Foncier colonial, 300 fr.	880			Canal de Suez	778	50	7 50
4 1/2 %	80	35		Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	780	5		Crédit Mobilier esp.	770		
5 %	109			Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p.	670			Société autrichienne	555		50
Obligations du Trésor, l. payé.	112	42		Crédit Mobilier	458	75	1 25	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	500	50		Crédit foncier d'Autriche	835		1 25	Oriens	328		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	383			Charentes, 500 fr. l. p.				Paris-Lyon-Méditerranée	314		
1865, 4 %	513			Est	695			Est	348	50	
1869, 3 %	535	10		Paris-Lyon-Méditerranée	1698	75		Nord	340		
1871, 3 %	400			Midi	845		7 50	Ouest	355		
1875, 4 %	399			Nord	1870			Midi	353		
1876, 4 1/2 %	514	50		Oriens	1190			Charentes	340		
Banque de France	513	50		Ouest	771	25		C <sup>o</sup> Canaux agricoles	370		
Comptoir d'escompte	513	50		Compagnie parisienne de Gaz	1334			Canal de Suez	377	50	
Crédit agricole, 200 f. p.	460			C. gén. Transatlantique	500						

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**

8 heures	8 minutes du matin	express-poste
6	45	(s'arrête à Angers)
1	1	omnibus-mixte
1	35	soir
4	10	express
7	15	omnibus
10	57	(s'arrête à Angers)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**

8 heures	30 minutes du matin	direct-mixte
9	31	omnibus
9	48	express
12	40	soir
4	44	omnibus-mixte
10	38	express-poste

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.  
45<sup>e</sup> ANNÉE (1877).

Prix du volume broché . . . . . 7 fr.  
cartonné . . . . . 8 50

Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.

Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer chaque volume séparément.

# MAGASIN PITTORESQUE

La collection se compose des années 1833 à 1877. — Le volume 1877 (45<sup>e</sup> année), mis en vente le 5 décembre 1877.

LES ABONNEMENTS COURENT DU 1<sup>er</sup> JANVIER OU DU 1<sup>er</sup> JUILLET. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris . . . . . 7 fr.  
Départements . . . . . 8 50

Etranger, suivant les conventions postales.  
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.

Prix : Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

<p>TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des trente premières années du <i>Magasin pittoresque</i>. 1 volume broché . . . . . 7 fr. Cartonné . . . . . 8 50</p> <p>ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1877, environ 30 gravures dans chaque Almanach. Chaque almanach . . . . . 50 c.</p>	<p>ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4<sup>e</sup>, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection. Prix . . . . . 15 fr.</p> <p>VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures. Prix de chaque volume broché . . . 6 fr. L'ouvrage complet . . . . . 24</p>	<p>HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures. Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50 L'ouvrage complet . . . . . 15</p> <p>LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du <i>Magasin pittoresque</i>; 1 volume in-4<sup>e</sup>. — 2<sup>e</sup> édition. Prix, broché . . . . . 5 fr.</p>	<p>GRAMMAIRE GÉNÉRALE ET HISTORIQUE DE LA LANGUE FRANÇAISE, par M. P. Poitevin, 2 vol. Prix de chaque volume broché . . . 7 fr. 50 L'ouvrage complet . . . . . 15</p> <p>LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8<sup>e</sup>. Prix, pour Paris, broché . . . . . 15 fr. cart., doré sur tranche 18</p>
--	---	---	---

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.

Le conseil central d'instruction primaire de la ville de Paris a placé le *Magasin pittoresque* sur la liste des ouvrages propres à être donnés en prix dans les écoles primaires et supérieures, et dans les classes d'adultes.

On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. DIZÉ, libraire, rue Saint-Jean, n° 1, à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> DENIEAU, notaire à Allonnes.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**DEUX PRÉS**

*Renfermés, se joignant,*

Dans la prairie des Asnières, commune d'Allonnes, contenant en totalité 6 hectares 66 ares.

Ces prés sont limités : du levant par la prairie commune, du midi par ladite prairie et le chemin des Asnières à Beauséjour, du couchant par ledit chemin, et du nord par l'Auignon.

Pour traiter, s'adresser audit M<sup>e</sup> DENIEAU. (406)

Etude de M<sup>e</sup> GUÉRET, notaire à Brain-sur-Allonnes.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance à la Saint-Jean 1879.

**UN MOULIN A EAU**  
A TROIS PAIRES DE MEULES,  
Appelé le MOULIN-NEUF.

Situé au Pont-Boisnier, commune de Brain,

Comprenant maison d'habitation et d'exploitation, prés et terre, dans le tenant, d'une contenance d'environ 4 hectares.

Ce moulin, qui ne manque jamais d'eau, est parfaitement achalandé.

Pour traiter, s'adresser à M. Alfred MOREAU, propriétaire à Montsoreau, et audit notaire. (384)

**A VENDRE**

UNE BONNE CHIENNE EPAGNEULE  
Agée de deux ans.

S'adresser à M. BOURREAU, à Fontevrault. (416)

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.

S'adresser à M. HUBERT, garde particulier du château de Milly.

**A VENDRE**

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT  
Agée de quatre ans.

S'adresser à M. Masson, propriétaire à Igné, près les Pellets-Cabarets, commune des Ulmes. (414)

**A VENDRE**

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, blanc et orange, parfaitement dressé.

S'adresser à M. FOUCHIER, garde aux Huraudières.

**CHASSE**

La chasse est formellement interdite sur la **Terre du Pré**, commune d'Allonnes, à toute personne qui ne sera pas munie d'une permission écrite de M. DE LESPAGNEUL. (403)

**CHASSE**

M. BEAUFILS-ARDOUIN interdit la chasse sur ses propriétés de Varennes, Villebernier et Russé. (417)

M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

M<sup>me</sup> CHARDAVOINE, marchande d'huîtres, prévient le public qu'elle tient son DÉPOT D'HUITRES à la porte du Café du Commerce, ancienne maison Jarry, rue d'Orléans.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

**M. RIELLANT**  
DENTISTE,  
Place de la Billange, n° 4.

**INVITATION**  
Pour la participation aux Grands

**TIRAGES D'ARGENT**

APPROUVÉS ET GARANTIS PAR L'ÉTAT

Dans l'espace de deux mois et en trois tirages sortiront en tout :  
**32,600 gains, représentant la somme de Neuf millions 32,587 francs.**

DANS LE CAS LE PLUS HEUREUX, LE PLUS GRAND GAIN SERA DE

**Fr. 468,750**

Spéculation :			
1 Gain à Francs	312,500	1 Gain à Francs	45,000
1 —	156,250	3 —	27,500
1 —	100,000	4 —	25,000
1 —	75,000	5 —	18,750
1 —	62,500	21 —	12,500
2 —	50,000		etc., etc.

Pour le tirage prochain, qui aura lieu les 11 et 12 septembre, nous expédions des billets renouvelés au prix comme suit :

Des Billets originaux entiers à Francs 30  
— — — — — demis — 15

contre envoi du montant en billets de banque, timbres-poste, ou par mandat-poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des *Billets originaux munis des armes de l'Etat*, et, en outre, le plan officiel des tirages, donnant tous les renseignements nécessaires; l'expédition des listes de tirages officielles, ainsi que le paiement des gains s'effectuera sans retard après le tirage. Notre manière sévèrement réelle de traiter les affaires, ainsi que le grand nombre de gains principaux que nous avons déjà le bonheur de pouvoir payer, nous font attendre des ordres nombreux, dont même les plus petits pour les pays les plus éloignés seront exécutés promptement.

Prière de s'adresser directement et avant le 11 septembre

**à MM. VALENTIN et C<sup>ie</sup> à Hambourg**  
(Ville libre)

**BANQUE et ÉCHANGE**

Maison J.-P. LAROZE & C<sup>ie</sup>, Pharm<sup>ie</sup>  
2, RUB DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

**Sirop Laroze**

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites,	Dyspepsies,
Gastralgies,	Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac,	Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

**Dentifrices Laroze**

AU QUINQUINA, A LA PYRETHRE ET AU GAIAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ELIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :  
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26  
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

**L'ILLUSTRATION DE LA MODE**  
ET  
**TOILETTE DE PARIS**

Rue de Verneuil, 22., à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingerie, de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, d'une chronique sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS  
Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.